

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

**MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 494

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 16, après la deuxième occurrence de l'année :

« 2012 »,

insérer les mots :

« et que tous les agriculteurs puissent en bénéficier d'ici 2020 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation des agriculteurs aux pratiques agricoles avancées et durables doit se fixer des objectifs ambitieux, seuls à même de garantir l'effet de levier nécessaire à l'adoption de ces pratiques dans une majorité d'exploitations.

A terme, il s'agit de permettre un réel droit à la formation professionnelle et continue pour les agriculteurs, synonyme de dynamisme et de capacité d'adaptation de nos systèmes de production agricoles aux enjeux alimentaires et environnementaux du XIX^{ème} siècle.